COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER
ET
ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 11 AVRIL 2023

Présents : Mme Sylvestre (Présidente) - MM. Pézière - Sénécal – El Fakri – Cokgul
Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité)
Excusés : MM. Ndiaye - Traon

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

UNE ATTENTION PARTICULIERE QUI DOIT ETRE PRISE EN COMPTE PAR LES CLUBS

ART. 10.2 du RS du DVOF
Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match, etc…

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail le jour précité (le lundi au plus tard) ne sera prise en compte par la Commission.----------

INFORMATION IMPORTANTE

CONCERNANT LES DERNIERES JOURNEES DES CHAMPIONNATS

Art. 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 14 MARS 2023

DEUIL ENGHIEN FC

La commission décide :
2 matchs à jouer à huis clos pour l'équipe de DEUIL ENGHIEN FC 1

Article 40.6 du RS du DVOF
En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :
- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF,
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le DVOF,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive,

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les matchs concernés sont :

Le 14/05/2023
DEUIL ENGHIEN FC / GONESSE RC

Le 04/06/2023
DEUIL ENGHIEN FC / SOISY ANDILLY MARGENCY

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateurs et visiteurs ont chacun l'obligation de soumettre à l'approbation de la Commission d'Organisation des Compétitions par écrit 48 heures au moins avant la rencontre une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC
Courriel du 11/04/2023
U16 D2 Poule A
Match n°24689351 du 16/04/2023
ARGENTEUIL RC 3 / ENT. MARLY FONTENAY 1
Nouvel horaire : 12H
Nouvelle installation : stade du Coudray 2 Allée Romain Rolland 95100 Argenteuil
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

NEUVILLE SUR OISE AS
Courriel du 04/04/2023
Anciens D1
Match n°24672996 du 02/04/2023
NEUVILLE SUR OISE 11 / SAINT LEU FC 12
Art. 23.1 du RS du DVOF : remboursement des frais d'arbitrage au club de Neuville
Créditer la somme de 80€ au club de Neuville et débiter cette somme au compte du Saint Leu FC

DEUIL ENGHIEN FC
Courriel du 05/04/2023
U16 D3 Poule E
Match n° 24690105
DEUIL ENGHIEN FC 1 / ENT. PARMAIN SAUSSERON 1
Art. 23.1 du RS du DVOF : remboursement des frais d'arbitrage au club de Deuil Enghien
Créditer la somme de 75€ au club de Deuil et débiter cette somme au compte de l'ENT. PARMAIN / SAUSSERON

GONESSE RC
Courriel du 11/04/2023
U16 D3 Poule C
Match n° 24690016 du 16/04/2023
GONESSE RC 2 / ARNOUVILLE FAS 2
La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande : manque l'accord écrit de votre adversaire, match maintenu le 16/04/2023

GONESSE RC
Courriel du 11/04/2023
U18 D2 Poule A
Match n° 24685336 du 16/03/2023
GONESSE RC 1 / GOUSSAINVILLE FC 1
La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande : manque l'accord écrit de votre adversaire, match maintenu le 16/04/2023 à 13H

DATES – TERRAINS – HEURES

Critérium + 45 ans Poule C
Match n°25039191 du 16/04/2023
NEUVILLE AS 15 / COSMO TAVERNY 15
Nouvelle date : 30/04/2023
Accord de la COC
Prévenir votre adversaire

Seniors D4 Poule C
Match n°24679325 du 16/04/2023
PARMAIN AC 11 / LA FRETTOISE 11
Nouvelle date : 30/04/2023
Nouvel horaire : 13H
Motif : 2 matches à la même heure
Accord de la COC
Prévenir votre adversaire

Anciens D3 Poule A
Match n°24673211 du 16/04/2023
PORTUGAIS PAIX VIVRE 11 / ERAGNY FC 11
Nouvelle installation : Halle des sports Roger Ouvrard (stade de Foot) 6 Allée Romain Rolland 95100 Argenteuil
Accord de la COC
Prévenir votre adversaire

CDM D1
Match n°24668532 du 16/04/2023
CCPPVE ARGENTEUIL 5 / CORMEILLES ACS 5
Nouvelle installation : Stade Jean Jaurès 30 rue Jean Jacques Rousseau 95100 Argenteuil
Accord de la COC
Prévenir votre adversaire

Anciens D4 Poule B
Match n° 24674415 du 16/04/2023
FRANCE ALGERIE FOOT 11 / ESSG 11
Nouvelle date : 30/04/2023 (manque l'accord de l'adversaire pour le 16/4 à 13H)
Accord de la COC
Prévenir votre adversaire

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

Anciens D3 Poule A
Match n°24673481 du 14/05/2023
FONTENAY FC 11 / PORTUGAIS PERSAN ASC
Nouvelle date : 21/05/2023
Accord des 2 équipes
Accord de la COC

U18 D3.A
CHAMPAGNE SFC
Match n°24685566 du 23/04/2023
ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 2 – HERBLAY ES 2
Nouvelle date : 21/05/2023
Nouvel horaire : 13H
Accord des 2 équipes
Accord de la COC

U18D3.B
CHAMPAGNE SFC
Match n°24685830 du 23/04/2023
ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 1 – HERBLAY ES 1
Nouvelle date : 21/05/2023
Nouvel horaire : 13H
Accord des 2 équipes
Accord de la COC

ANCIENS D3.B
ENT. BEAUMONT MOURS
Match n°24673606 du 16/04/2023
ENT. BEAUMONT PERSAN 12
Nouvelle date : 30/04/2023
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

U16 D2.A
MARLY LA VILLE ES
Match n°24689318 du 23/04/2023
GARGES FCM 2 / ENT. MARLY FONTENAY 1
Nouvelle date : 20/04/2023
Nouvel horaire : 19H
Accord des 2 clubs
Accord de la COC

MATCHES À JOUER

22 AVRIL 2023

U14 D4.D
Match n°25075842
SURVILLIERS AVENIR 1 / MONTIGNY FC 1

23 AVRIL 2023

CRITERIUM + 55 ans Poule A
Match n°24682384
VIARMES OL 26 / CHEMINOTS OUEST 25

30 AVRIL 2023

Seniors D4 Poule C
Match n° 24679309
FOSSES UF 2 / VALLEE DU SAUSSERON ES 1

MONTMORENCY FC
Seniors D3 Poule C
Match n° 24617714
MONTMORENCY FC 1 / BEAUCHAMP AS 1

Article 7.12 du RS du DVOF
Lorsque l'application des dispositions d'un article du présent Règlement Sportif implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes. Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs : - à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer, - à la date réelle du match, en cas de match remis
Article 20.2.3 du RS du DVOF
Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

21 MAI 2023

CRITERIUM + 55 ans Poule B
Match n°24682504
VIARMES OL 25 / LE PECS US 25

CONFIRMATION DE RESULTAT

Seniors D4 Poule A
Match n°24660993 du 19/03/2023
CHARS AS 1 / HERBLAY ES 11

HERBLAY ES 1	3pts	5buts
CHARS AS 1	0pt	1but

U14 D3 Poule A
Match n°24694618 du 01/04/2023
MONTMORENCY FC 1 / DEUIL ENGHIEN FC 2

MONTMORENCY FC 1	3pts	11buts
DEUIL ENGHIEN FC 2	0pt	1but

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Anciens D3 Poule B
Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre
Match n°24673565 du 02/04/2023
EAUBONNE CDM 11 / JOUY LE MOUTIER FC 11
Demande faite à Eaubonne uniquement (Jouy le Moutier a déjà répondu)

U16 D3 Poule C
Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre
Match n°24689859 du 12/02/2023
MONTMAGNY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2

1er FORFAIT AVEC AMENDE

Anciens D1
Match n° 24672926 du 11/09/2022
SAINT BRICE FC 11 / ARGENTEUIL FC 11

SAINT BRICE FC 11	Amende	31€

SAINT BRICE FC 11	0 but	-1pt
ARGENTEUIL FC 11	5 buts	3pts

Seniors D4 Poule B
Match n°24661125 du 19/03/2023
BOUFFEMONT ACF 1 / PONTOISIENNE JS 2

PONTOISIENNE JS 2	Amende 24€	

BOUFFEMONT ACF 1	5 buts	3pts
PONTOISIENNE JS 2	0 but	-1pt

2EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

Anciens D1 Poule unique
Match n°24672992 du 09/04/2023
ARGENTEUIL FC 11 / SAINT BRICE FC 11

SAINT BRICE FC 11	0 but	-1pt
ARGENTEUIL FC 11	5 buts	3pts

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance
Mme Marie Louise Sylvestre